

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS222

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« la survenance de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.